

2017-5686
2017-10-26

CONCENTRÉ DE FABRICATION D'HERBICIDE DICAMBA GHARDA

POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION OU LE RÉEMBALLAGE
SOLUTION

GARANTIE :

Dicamba, présent sous forme de sel de diméthylamine ... 480 g e.a./L

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 26721 LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET/OU EMPÊCHER LES
PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

AVERTISSEMENT - IRRITANT OCULAIRE

ATTENTION



POISON

Contenu net : 210 litres

Manufactured by:
Gharda Chemicals International
760 Newtown Yardley Rd. Suite 110
Newtown, PA
18940 U.S.A.
215-968-9474

Distributed in Canada by:
Gharda Chemicals International
789 Donnybrook Dr.
Dorchester ON
NOL1G5 CA
1-800-265-4624

MODE D'EMPLOI :

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PRÉCAUTIONS :**GARDER LE PRODUIT HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET/OU
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.**

Respecter strictement toutes les précautions relatives à la manutention et à l'utilisation des pesticides. Ce produit peut être nocif s'il est avalé ou absorbé par la peau. Extrêmement irritant et corrosif pour les yeux. Éviter tout contact avec la bouche, la peau, les yeux et les vêtements.

Porter des vêtements de protection, y compris une combinaison de travail, un tablier, des bottes, des gants résistant aux produits chimiques, un protecteur facial comprenant des lunettes antiéclaboussures ou à l'épreuve de la poussière, ainsi qu'un respirateur à cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques, lorsqu'on manipule, mélange ou transfère ce produit. Employer dans un endroit bien ventilé. Se laver à fond au savon et à l'eau après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver les vêtements contaminés au savon et à l'eau, séparément du reste de la lessive, avant de les réutiliser.

PREMIER SOINS :

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ou LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Le dicamba peut causer une irritation grave des yeux, et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une surexposition au dicamba peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, la perte de l'appétit, une perte de poids, des vomissements, le ralentissement du rythme cardiaque, l'essoufflement, l'excitation, la contraction des muscles, la dépression, l'incontinence urinaire, la dyspnée et la cyanose, des spasmes musculaires, l'épuisement et la perte de la voix. Traiter selon les symptômes.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques, la faune et les végétaux terrestres non ciblés. Tenir hors des lacs, des cours d'eau et des étangs. NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable, ni les habitats aquatiques, lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

ENTREPOSAGE :

Conserver le produit dans son contenant d'origine, dans un endroit bien ventilé. Entreposer dans un lieu frais et sec, à distance des denrées alimentaires, des aliments pour les animaux et des autres pesticides. Garder hors de la portée des enfants et du personnel non autorisé. Mettre à l'abri du soleil et de l'humidité. Ne pas entreposer à proximité d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens qui utilisent ce produit doivent éliminer la matière active non utilisée et son contenant conformément aux exigences municipales ou provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.